



**Bénéficiaire des réels avantages  
de l'Assurance Crédit**



## Les avantages de l'Assurance Crédit

Les avantages de l'Assurance Crédit sont considérables et quantifiables. Par de simples calculs, vous pouvez constater les avantages financiers concrets d'un programme judicieusement élaboré. Les exemples ci-dessous montrent ces avantages dans trois domaines clés pour une entreprise type.



### Avantage n° 1 :

#### Ventes aux clients existants (et bénéfices réalisés)

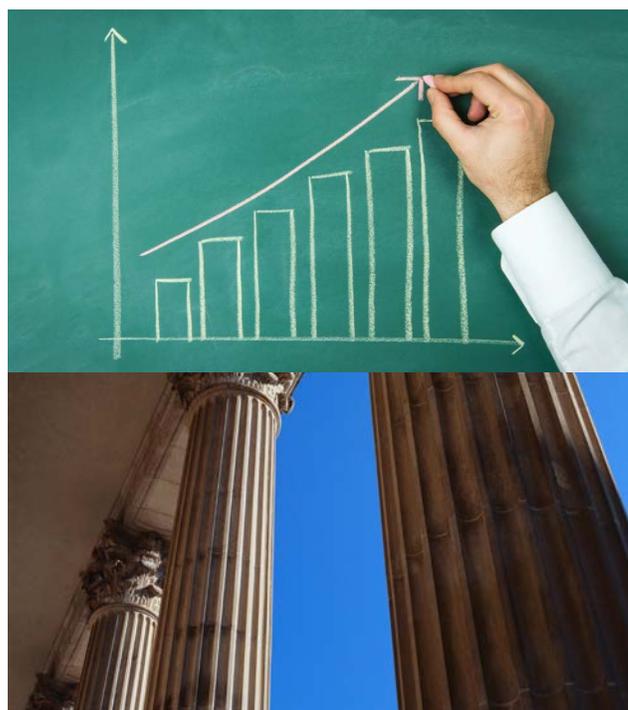
Grâce à une Assurance Crédit, la société ABC peut multiplier ses ventes (et ses bénéfices) en augmentant les limites de crédit de ses principaux clients. Vous trouverez ci-dessous un exemple montrant comment l'augmentation des créances clients, multipliée par le chiffre de la rotation annuelle moyenne de ces créances, peut se traduire par des ventes et des bénéfices plus importants pour cette société :

Client/Pays/Catégorie	Limite de crédit actuelle	Limite de crédit souhaitée	Différence
Client A	2 000 000 €	4 000 000 €	2 000 000 €
Client B	500 000 €	600 000 €	100 000 €
Client C	250 000 €	500 000 €	250 000 €
		Augmentation potentielle des limites/créances clients	2 350 000 €
		Rotation annuelle moyenne des créances clients	4
		Augmentation potentielle des ventes :	9 400 000 €
		Marge brute	10 %
		Bénéfice brut potentiel de Inc. Credit Cap.	940 000 €

#### Des résultats identiques, mais une autre façon de les envisager

Grâce à une Assurance Crédit, une société peut augmenter ses ventes globales, générant ainsi un surcroît de bénéfice brut important.

	Société ABC
Ventes annuelles	200 000 000 €
Pourcentage potentiel d'augmentation des ventes avec l'Assurance Crédit	6,7 %
Augmentation potentielle des ventes	13 400 000 €
Marge brute	10,0 %
Bénéfice brut potentiel découlant de l'augmentation des ventes	1 340 000 €



# Les avantages de l'Assurance Crédit



Si l'entreprise concentre une large partie de ses ventes sur quelques clients, l'Assurance Crédit peut atténuer le risque de concentration.

## Avantage n° 2 :

### S'ouvrir à de nouveaux marchés

L'Assurance Crédit vous aide également à conquérir de nouveaux pays et de nouveaux marchés en toute sécurité. Elle peut vous permettre d'augmenter vos ventes sur les marchés existants en transférant des lettres de crédit au profit de comptes ouverts pour certains clients. Cela peut signifier plus de ventes pour votre société et un coût de financement moins élevé des transactions de votre client, une solution avantageuse pour tout le monde !

#### FORMULE DE CALCUL

Augmentation potentielle des limites x rotation annuelle moyenne des créances = augmentation potentielle des ventes x marge brute (%)  
= augmentation du bénéfice brut

Client/Pays/Catégorie	Limite de crédit actuelle	Limite de crédit souhaitée	Différence
Pays A – Passage des lettres de crédit à des comptes ouverts	500 000 €	1 000 000 €	500 000 €
Pays B – Nouveau marché	0 €	500 000 €	500 000 €
		Augmentation potentielle des limites/créances clients Rotation annuelle moyenne des créances clients Augmentation potentielle des ventes Marge brute Bénéfice brut potentiel de Inc. Credit Cap.	1 000 000 € 4 4 000 000 € 10 % 400 000 €

## Avantage n° 3 :

### Des conditions de financement bancaire plus intéressantes

Grâce à l'Assurance Crédit, une société peut obtenir des financements plus intéressants auprès des banques et augmenter son fonds de roulement disponible à partir du même portefeuille de créances. Par exemple :

Créances clients domestiques	40 000 000 €	
Créances clients internationales	10 000 000 €	
Montant actuel des créances clients domestiques à emprunter	24 000 000 €	Taux actuel des avances domestiques : 60 %
Montant actuel des créances clients internationales à emprunter	0 €	Taux actuel des avances internationales : 0 %
Montant total actuel des créances clients sans Assurance Crédit	24 000 000 €	
Montant des créances crédit domestiques disponibles avec une Assurance Crédit	36 000 000 €	Taux d'assurance des avances domestiques : 90 %
Montant des créances crédit internationales disponibles avec une Assurance Crédit	7 000 000 €	Taux d'assurance des avances internationales : 70 %
Montant total des créances cessibles disponibles avec une Assurance Crédit	43 000 000 €	
Augmentation totale de la base d'emprunt :	19 000 000 €	La disponibilité augmente de 24 millions d'euros à 43 millions d'euros.

**Pour plus d'informations :**

Franck Elkeslassy :

[franck.elkeslassy@aig.com](mailto:franck.elkeslassy@aig.com)

Laura Contelli :

[laura.contelli@aig.com](mailto:laura.contelli@aig.com)

Julien Nguyen Van:

[julien.nguyenvan@aig.com](mailto:julien.nguyenvan@aig.com)



Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: [www.aig.com](http://www.aig.com).

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.  
Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex –  
Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.